



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21/12/2024

<p>Date de convocation : 11/12/2024</p> <p>Date de publication : 14/12/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt et un décembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p><u>Présents</u> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p><u>Absents Excusés</u> Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p><u>Ont Donné Pouvoir</u> : Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.</p> <p><u>Absents</u> : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° N°112-2024-DF-RK

OBJET : AUTORISATION DE CESSION D'IMMEUBLE - TERRAIN LAURIA-EYMARD.

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de plusieurs parcelles, situées rue du Vieux Cimetière, dont certaines restent enclavées, inaccessibles et non entretenues, en particulier :

- La parcelle AI 227 d'une surface de 230 m²
- La parcelle AI 228 d'une surface de 258 m²
-

Monsieur Jean-Luc FRERE informe que Monsieur LAURIA Stéphane et Madame EYMARD Isabelle, propriétaires du bien situé au 51 rue du Vieux Cimetière, ont exprimé par courrier leur souhait d'acquérir les parcelles communales en question pour un montant total de 800 euros.

La vente de ces parcelles permettrait à la Commune de se défaire de biens sans accès ni utilité pour le domaine public et de réaliser une cession à un riverain intéressé et dont les parcelles lui sont accessibles.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'ACCEPTER** le prix proposé par l'acquéreur, soit un montant total de 800 euros répartis comme suit :
 - Parcelle AI 227 pour un montant de 400 euros,
 - Parcelle AI 228 pour un montant de 400 euros.
- **DE CONFIER** la réalisation de cette vente à l'Office Notarial Vanessa CAMUS-URBASCZKA et Chloé DELDICQUE, situé au 10 Place Vert, 59163 CONDE-SUR-ESCAUT.
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié, évalués à 400 euros, seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le premier adjoint, à signer la promesse de vente, l'acte de vente, ainsi que tous les documents ou actes notariés nécessaires à la réalisation de cette cession.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI



Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20241231-112_2024-DE

S'LO

M. & Mme LAURIA Stéphane
51 rue du Vieux Cimetiere
59278 Escautpont
0617932986
Eymardisabelle59@gmail.com

00 0 1 1 2

MAIRIE D'ESCAUTPONT
Rue Henri Durre
59278 Escautpont

Le 21 novembre 2024

Objet : Validation de l'achat des parcelles 227 et 228

Monsieur Le Maire,

Je vous écris afin de confirmer notre intention d'acquérir les parcelles 227 et 228 situées dans le prolongement de notre terrain du 51 rue du vieux cimetiere 59278 Escautpont.

Par la présente, nous souhaitons valider l'achat de ces parcelles et nous engager à poursuivre les démarches administratives nécessaires à la conclusion de cette acquisition pour un montant défini de 800€ hors frais de notaire.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

M. & Mme Lauria

